



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-352

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**l'interdiction de stationnement et la restriction de la circulation,
rue Robert Schuman (au niveau du PN 118)
les 18 et 19 août 2025**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 8 août 2025 par Monsieur Thomas VIARDOT, ingénieur travaux chez EUROVIA PAS DE CALAIS,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux d'enrobés situés au Passage à Niveau N°118, rue Robert Schuman à ISBERGUES (62330),

Considérant que ces travaux seront réalisés par EUROVIA, rue Saint Hubert, à GUARBEQUE (62330),

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit au droit des travaux susmentionnés les lundi 18 et mardi 19 août 2025 aux abords du Passage à Niveau N°118 situé rue Robert Schuman.

Article 2 : La circulation sera alternée et s'effectuera sur ½ chaussée. La vitesse sera limitée à 30 km/heure.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsables des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-352

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 08 AOUT 2025

Le Maire,



David THELLIER

Publié le 11 AOUT 2025